

**COMPTE-RENDU de REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2019**

Madame Paulette LOGEAIS est nommée secrétaire.

Absents : Emmanuel MAREIX pouvoir à Sébastien PAJOT, Sébastien CORNU pouvoir à Guy RAPITEAU, Franck AGEON.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 20 mai 2019. Monsieur Charles GARANDEAU précise que l'idée de solliciter les écoles publiques pour éventuellement impliquer les enfants à l'entretien des lieux publics dans le cadre d'une démarche participative citoyenne ne lui incombe pas.

2 – Décisions prises par délégation

Néant

3 – Délibérations

N° 2019-31 Modification sens de circulation le site du Pré

La loi impose au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques dans sa commune et notamment veiller à la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques (art. L.2212-2 du code général des collectivités territoriales).

Des aménagements sur la voie de circulation VC104 ayant été réalisés pour des mesures de praticité et de sécurité, il est précisé que le sens de circulation a été modifié afin de diriger les usagers du site du Pré vers des parkings faciles d'accès et spacieux qui amènent tout près du lac par des sentiers entretenus.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents adoptent les nouvelles mesures de circulation qui seront validées par la prise d'un arrêté de circulation.

N°2019-32 Organisation d'un festival sur la commune de La Chapelle-Hermier

Le 21 janvier 2019, Monsieur le Maire informait l'assemblée de la volonté de Monsieur Olivier TENAILLEAU d'organiser un festival de musique fin août 2020 dans le centre bourg de la commune afin de bénéficier des infrastructures présentes en ce lieu. Pour rappel, cette manifestation porte sur l'organisation de concerts sur deux jours initialement et 2000 à 3000 personnes seraient attendues.

Dans sa séance du 18 mars 2019, les membres du conseil municipal décidaient de rencontrer Monsieur Olivier TENAILLEAU avant de présenter le projet en réunion publique le 28 mai 2019.

Lors de la réunion publique menée par Monsieur le Maire et Olivier TENAILLEAU, initiateur du projet, il a été précisé que les dates seraient les 28,29 et 30 août 2020, les vendredis et samedis de 16h à 3h avec une programmation intéressante toutes les tranches d'âges et le dimanche de 10 heures à 20 heures pour une journée familiale avec des espaces dédiés aux enfants comme l'aménagement de structures gonflables. Il est précisé qu'il faudrait 250 bénévoles pour la bonne marche de cette manifestation.

Suite à cette réunion, un cahier de doléances a été tenu en Mairie et Monsieur le Maire donne lecture des avis qui y sont rédigés. Au total 7 avis ont été formulés dont la majorité précisait que cette manifestation n'avait pas sa place dans le cœur du bourg pour des raisons de nuisances et de sécurité.

Monsieur le Maire précise que rien n'est acté à ce jour. Ce sont les prémices d'un projet qui ne pourra se faire que si le conseil municipal décide de valider son emplacement, à savoir le cœur de bourg. Cette organisation serait prise en charge intégralement par Monsieur TENAILLEAU (après création d'une association) habitué à gérer des manifestations telles que LES NUITS DE L'ERDRE.

Un tour de table est organisé et chaque élu a exprimé son point de vue sur cette manifestation. Il en ressort que cette manifestation est une très bonne idée. C'est un projet très bien mené par une personne qui semble maîtriser le sujet et apporterait à la commune des éléments positifs (éléments fédérateurs). Cependant, le lieu n'est pas approprié. La majorité des discours recueillis montre l'immense inquiétude sur les nuisances sonores et les problèmes de sécurité que pourraient occasionner un événement d'une telle envergure au cœur du bourg. Un site comme Chateaulong ou le Pré est un lieu adapté pour recevoir cette manifestation tout comme les jaunay'stivals... Deux autres points ont été soulevés : faire un premier essai de deux jours et la date retenue tombe le jour où sera organisé le brevet de marche par une association chapeloise.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal par 3 VOIX POUR, 9 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION décident de ne pas valider l'organisation d'un festival au cœur du centre bourg et précisent que cette décision a été prise du fait du lieu, à savoir le centre bourg non approprié pour une telle manifestation. Monsieur Olivier TENAILLEAU est invité à présenter son projet en proposant un endroit adapté à la nature de l'évènement. Il faut opter pour un espace en fonction de son objectif de fréquentation et l'ampleur de la manifestation.

Prochaine séance le 15 juillet 2019.

Séance levée à 22h10